

qui seront enregistrées partout où besoin sera, publiées et insérées au *Bulletin officiel* de l'Océanie.

Papeete, le 17 novembre 1858.

*Le Gouverneur,*  
Signé : SAISSET.

**N° 141.** — *CIRCULAIRE* du secrétaire des commandements du Prince chargé du Ministère de l'Algérie et des colonies. — Cabinet du Prince. — *Suscription nominale des dépêches et formule de salutation.*

Paris, le 22 novembre 1858.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — L'ouverture du courrier a donné lieu de constater des irrégularités et des dissemblances en ce qui concerne la suscription nominale, et les formules de salutation employées dans les dépêches adressées à S. A. I. le Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies.

Comme chargé de l'ouverture des dépêches et du service du protocole, j'ai dû préparer des indications pour l'établissement d'une forme commune à donner à la correspondance.

J'ai l'honneur de vous adresser ces indications, en même temps que le protocole arrêté pour la correspondance de Son Altesse Impériale avec les différents fonctionnaires.

La suscription nominale, qui jusqu'ici se plaçait ordinairement au bas de la première page des dépêches, sera plus convenablement reportée en tête, au-dessous de la date.

La formule de cette suscription doit être conçue ainsi qu'il suit :

*A Son Altesse Impériale*  
*le Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies.*

La formule de salutation doit être uniformément la suivante :

Je suis avec un profond respect,  
Monseigneur,  
de Votre Altesse Impériale,  
le très-humble et très-obéissant serviteur.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de prendre note de ces dispositions, qui ont été soumises à l'approbation de Son Altesse Impériale, et d'en prescrire l'application aux chefs de service placés sous vos ordres, en leur transmettant les exemplaires ci-joints de la présente circulaire.

Agréés, etc.

*Le Secrétaire des commandements, chargé du Cabinet,*  
Signé : E. DE CHANCOURTOIS.